

Objet : Nomination de personnalités qualifiées au Conseil d'Administration

Exposé des motifs :

Vu la délibération 216-2021 de l'EPCC L'Autre Canal en date du 25 mars 2021 portant modification des statuts de l'EPCC L'Autre Canal,
Vu l'arrêté préfectoral n°2021/425 de la Préfète de la Région Grand Est portant modification des statuts de l'EPCC L'Autre Canal,
Vu l'article 8.3 des statuts de l'EPCC L'Autre Canal relatif aux personnalités qualifiées-membres nommés,
Vu la délibération n°DEL20240930_38 de la séance du conseil municipal de Nancy en date du 30 septembre 2024.

En date du 30 septembre 2024, M Mathieu Klein, Maire de Nancy, a fait adopter par le conseil municipal une délibération relative aux représentations de la Ville de Nancy au sein du conseil d'administration de l'EPCC L'Autre Canal, approuvant le renouvellement, pour une durée de trois ans, de la désignation de Monsieur Yves Colombain, Directeur de la MJC Lillebonne et de Monsieur Claude-Jean Antoine, Président de Nancy Jazz Pulsations, en qualité de personnalités qualifiées, conformément aux statuts de l'établissement.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration :

- De prendre acte, pour une durée de trois ans renouvelables, du renouvellement du mandat de personnalité qualifiée de M. Yves Colombain et M. Claude-Jean Antoine nommés par la Ville de Nancy à la date du 30 septembre 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Étaient présents pour le vote :

Mme Florence FORIN ; Mme Martine LIZOLA ; M. Philippe MORENVILLIER ; M. Bertrand MASSON ; M. Hocine CHABIRA ; Mme Alice CHATARD ; M. Bertrand BIANCHINI

Avaient donné procuration écrite pour le vote :

M. François WERNER à Mme Martine LIZOLA
Mme Danièle NOEL à M. Bertrand MASSON
M. Thierry DANET à M. Yves COLOMBAIN
Mme Emmanuelle CUTTITTA à Mme Florence FORIN

Fait à Nancy le 29 novembre 2024

Bertrand MASSON
Le Président

Bertrand BIANCHINI
Le Secrétaire de séance